

---

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française pris en application de l'article 132 du décret du 27 février 2003 établissant les grades académiques dans les Hautes Ecoles organisées ou subventionnées par la Communauté française et fixant les grilles horaires minimales**

**A.Gt 13-03-2003**

**M.B. 03-06-2003**

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 5 août 1995 fixant l'organisation de l'enseignement supérieur en Hautes Ecoles;

Vu le décret du 27 février 2003 établissant les grades académiques dans les Hautes Ecoles organisées ou subventionnées par la Communauté française et fixant les grilles horaires minimales;

Vu les lois sur le Conseil d'Etat coordonnées le 12 janvier 1973, notamment l'article 3, § 1<sup>er</sup>, remplacé par la loi du 4 juillet 1989 et modifié par la loi du 4 août 1996;

Vu l'urgence;

Considérant que les Hautes Ecoles doivent établir leurs grilles horaires spécifiques pour l'année académique 2003 - 2004, avant le 31 mars 2003, conformément à l'article 133 du décret du 27 février 2003 précité; que pour ce faire les Hautes Ecoles doivent avoir pris connaissance de la correspondance entre les titres créés dans le même décret et ceux qui prévalaient avant celui-ci, que le présent arrêté n'aurait objectivement pas être pris plus tôt dans la mesure où le décret précité n'a été sanctionné que le 27 février 2003;

Vu l'avis de l'Inspection des Finances, donné le 3 mars 2003;

Vu l'accord du Ministre du Budget, donné le 13 mars 2003;

Sur la proposition de la Ministre de l'Enseignement supérieur,

Après délibération,

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>.** - La liste de correspondance entre les intitulés des catégories, sections et études de spécialisation tels que figurant dans le décret du 27 février 2003 établissant les grades académiques dans les Hautes Ecoles organisées ou subventionnées par la Communauté française et fixant les grilles horaires minimales et ceux d'application avant le décret du 27 février précité, est fixée dans les annexes 1<sup>re</sup> à 8 du présent arrêté

**Article 2.** - Le présent arrêté entre en vigueur le 1<sup>er</sup> mars 2003.

**Article 3.** - La Ministre ayant l'Enseignement supérieur dans ses attributions est chargée de l'exécution du présent arrêté.

## ANNEXE 1

Situation avant le décret du 27 février 2003		Situation après le décret du 27 février 2003	
CATEGORIE AGRICOLE		CATEGORIE AGRONOMIQUE	
TYPE COURT			
Section	Option	Section	Finalité
Agronomie	Agroindustries et biotechnologies Agronomie des régions chaudes Environnement Sylviculture et environnement Techniques et gestion agricoles Techniques et gestion horticoles Génie rural	Agronomie	Agro-industries et biotechnologies Agronomie des régions chaudes Environnement Forêt et nature Techniques et gestion agricoles Techniques et gestion horticoles
Spécialisations	Gestion environnementale Expertises agricoles, forestières et environnementales		
Architecture des jardins et du paysage		Architecture des jardins et du paysage	
Gestion de l'environnement urbain		Gestion de l'environnement urbain	
Type LONG			
Section	Option	Section	Finalité
Ingénieur industriel Agronomie	Agriculture Industries agricoles et alimentaires Horticulture	Ingénieur industriel Agronomie	Agriculture Agro-industries et biotechnologies Horticulture
Architecture du paysage		Architecture du paysage	



## ANNEXE 2

Situation avant le décret du 27 février 2003		Situation après le décret du 27 février 2003	
CATEGORIE ARTISTIQUE		CATEGORIE ARTS APPLIQUES	
Type COURT			
Section	Option	Section	OPTION
Arts appliqués	Arts graphiques	Arts graphiques	Arts graphiques
	Arts graphiques et infographie		Arts graphiques et infographie
Arts du tissu		Arts du tissu	
Publicité-Etalage		Publicité	Agencement de l'espace
Publicité			Médias contemporains
Styliste - Modéliste		Styliste - Modéliste	
Spécialisation		Spécialisation	
Accessoires de mode		Accessoires de mode	
Spécialisation en production et promotion de projets par les technologies nouvelles de représentation			

## ANNEXE 3

Situation avant le décret du 27 février 2003		Situation après le décret du 27 février 2003	
CATEGORIE ECONOMIQUE		CATEGORIE ECONOMIQUE	
Type COURT			
Section	Option	Section	Option
Assurances		Assurances	
Commerce extérieur		Commerce extérieur	
Comptabilité	Banque et finance	Comptabilité	Banque et finance
	Fiscalité		Fiscalité
	Gestion		Gestion
	Informatique		
Droit		Droit	
E-business		E-business	
Gestion des transports et logistique d'entreprise		Gestion des transports et logistique d'entreprise	
Gestion hôtelière	Hôtellerie	Gestion hôtelière	



	Collectivités		
Immobilier		Immobilier	
Informatique	Informatique de gestion	Informatique de gestion	
	Systèmes d'information intégrés		
Marketing		Marketing	
Relations publiques		Relations publiques	
Sciences administratives et gestion publique		Sciences administratives et gestion publique	
Secrétariat de direction	Entreprise - administration	Secrétariat de direction	Entreprise - administration
	Langues		Langues
	Médicale		Médicale
Sciences fiscales			
Tourisme	Animation	Tourisme	Animation
	Gestion		Gestion
<b>Spécialisation</b>		<b>Spécialisation</b>	
Administration des maisons de repos		Administration des maisons de repos	
Management hôtelier		Management en gestion hôtelière	
<b>Type LONG</b>			
<b>Section</b>	<b>Option</b>	<b>Section</b>	<b>Option</b>
Ingénieur commercial		Ingénieur commercial	
Sciences administratives		Sciences administratives	
Sciences commerciales et consulaires		Sciences commerciales	Finance
			Management international
Sciences commerciales et financières			
<b>Agrégation de l'enseignement secondaire supérieur</b>		<b>Agrégation de l'enseignement secondaire supérieur</b>	



## ANNEXE 4

situation avant le décret du 27 février 2003			situation après le décret du 27 février 2003		
CATEGORIE PARAMEDICALE			CATEGORIE PARAMEDICALE		
Type COURT					
Section	Option	Spécialisation	Section	Option	Spécialisation
Accoucheuse			Accoucheuse		
Audiologie			Audiologie		
Bandagisterie - orthésiologie - prothésiologie			Bandagisterie - orthésiologie - prothésiologie		
Biologie médicale	Chimie clinique Cytologie		Biologie médicale	Chimie clinique Cytologie	
		Biotechnologies médicales et pharmaceutiques			Biotechnologies médicales et pharmaceutiques
Diététique		Diététique sportive	Diététique		Diététique sportive
Ergothérapie			Ergothérapie		
Logopédie			Logopédie		
		Education et rééducation des déficients sensoriels			Education et rééducation des déficients sensoriels
Podologie - Podothérapie			Podologie - Podothérapie		
Soins infirmiers			Soins infirmiers		
		Imagerie médicale et radiothérapie Oncologie Pédiatrie Salle d'opération Santé communautaire Santé mentale et psychiatrie Soins intensifs et aide médicale urgente			Imagerie médicale et radiothérapie Oncologie Pédiatrie Salle d'opération Santé communautaire Santé mentale et psychiatrie Soins intensifs et aide médicale urgente



Technologie en imagerie médicale	Technologie en imagerie médicale
<b>Spécialisation interdisciplinaire</b>	<b>Spécialisation interdisciplinaire</b>
Gériatrie et psychogériatrie	Gériatrie et psychogériatrie
Réadaptation	Réadaptation
<b>Type LONG</b>	
<b>Section</b>	<b>Section</b>
Kinésithérapie	Kinésithérapie

## ANNEXE 5

situation avant le décret du 27 février 2003		situation après le décret du 27 février 2003	
CATEGORIE PEDAGOGIQUE		CATEGORIE PEDAGOGIQUE	
<b>Type COURT</b>			
Section	Sous-section	Section	Sous-section
Normale préscolaire		Normale préscolaire	
Normale primaire		Normale primaire	
Normale secondaire	Arts plastiques Education physique Français et français langue étrangère Français et morale Français et religion Langues germaniques Mathématiques Sciences : biologie, chimie, physique Sciences économiques et sciences économiques appliquées Sciences humaines : histoire, géographie, sciences sociales	Normale secondaire	Arts plastiques Education physique Français et français langue étrangère Français et morale Français et religion Langues germaniques Mathématiques Sciences : biologie, chimie, physique Sciences économiques et sciences économiques appliquées Sciences humaines : histoire, géographie, sciences sociales



Normale technique moyenne	Bois - Construction Economie familiale et sociale Electromécanique Habillement	Normale technique moyenne	Bois - Construction Economie familiale et sociale Electromécanique Habillement
Educateur(trice) spécialisé(e)		Educateur(trice) spécialisé(e) en accompagnement psychoéducatif	
<b>Spécialisation</b>		<b>Spécialisation</b>	
Orthopédagogie Psychomotricité		Orthopédagogie Psychomotricité	

## ANNEXE 6

situation avant le décret du 27 février 2003		situation après le décret du 27 février 2003	
CATEGORIE SOCIALE		CATEGORIE SOCIALE	
Type COURT			
Section	Option	Section	Option
Assistant(e) en psychologie	Clinique Psychologie du travail et orientation professionnelle Psychopédagogie et psychomotricité	Assistant(e) en psychologie	Clinique Psychologie du travail et orientation professionnelle Psychopédagogie et psychomotricité
Service social		Assistant(e) social(e)	
Bibliothécaire-documentaliste		Bibliothécaire-documentaliste	
Communication		Communication	
Conseillers sociaux	Fiscalité Gestion sociale et humaine	Conseiller(e) social(e)	
Ecologie sociale		Ecologie sociale	
Ecriture multimédia		Ecriture multimédia	
Educateur(trice) spécialisé(e) en activités socio-sportives		Educateur(trice) spécialisé(e) en activités socio-sportives	
Gestion des ressources humaines		Gestion des ressources humaines	
<b>Spécialisation</b>		<b>Spécialisation</b>	
Gestion des ressources documentaires multimédia		Gestion des ressources documentaires multimédia	
Gestion du social		Gestion du social	



Spécialisation psychosociale en psychiatrie et santé mentale	Travail psychosocial en santé mentale
<b>Type LONG</b>	
<b>Section</b>	<b>Section</b>
Communication appliquée Communication appliquée : Animation socioculturelle et éducation permanente Communication appliquée : Presse et information Communication appliquée : Publicité Communication appliquée : Relations publiques	Communication appliquée: Communication appliquée : Animation socioculturelle et éducation permanente Communication appliquée : Presse et information Communication appliquée : Publicité Communication appliquée : Relations publiques

## ANNEXE 7

Situation avant le décret du 27 février 2003		Situations après le décret du 27 février 2003	
<b>CATEGORIE TECHNIQUE</b>		<b>CATEGORIE TECHNIQUE</b>	
<b>Type COURT</b>			
<b>SECTION</b>	<b>OPTION</b>	<b>Section</b>	<b>Option/finalité (o/f)</b>
Aérotechnique	Avionique Construction aéronautique Techniques d'entretien	Aérotechnique	Avionique (f) Construction aéronautique (f) Techniques d'entretien (f)
Moteurs thermiques	Expertise automobile Mécatronique	Automobile	Expertise (o) Mécatronique (o)
Biochimie	Biochimie Biotechnologie	Chimie	Biochimie (f) Biotechnologie (f)
Chimie	Chimie Environnement		Chimie appliquée (f) Environnement (f)
Construction	Bâtiment Génie civil Construction	Construction	Bâtiment (o) Génie civil (o)
Techniques d'exploitation des énergies thermiques Electromécanique Mécanique		Electromécanique	Climatisations et techniques du froid (f) Electromécanique et maintenance (f) Mécanique (f)





Electronique appliquée Electronique médicale		Electronique	Electronique appliquée (f) Electronique médicale (f)
Régulation - automation Gestion technique des bâtiments - domotique Informatique industrielle Informatique industrielle Informatique industrielle Technologie de l'informatique	Image numérique Informatique industrielle Réseaux et télécommunications	Informatique et systèmes	Automatique (f) Gestion technique des bâtiments- Domotique (f) Informatique industrielle (f) Réseaux et télécommunications (f) Technologie de l'informatique (f)
Techniques de la cinématographie Techniques de la photographie		Techniques de l'image	Techniques de la cinématographie (f) Techniques de la photographie (f)
Industries graphiques Techniques infographiques		Techniques graphiques	Techniques de l'édition (f) Techniques infographiques (f)
Technique et vente		Technique et services	Technico-commercial (o) Techniques et services industriels (o)
Technique et organisation des industries de mode		Textile	Techniques de mode
<b>Spécialisation</b>			
Analyse et traitement des eaux		Analyse et traitement des eaux	
Informatique médicale		Informatique médicale	
Technologies aéronautiques et aéroportuaires		Technologies aéronautiques et aéroportuaires	
<b>Type LONG</b>			
<b>SECTION</b>	<b>FINALITE</b>	<b>Section</b>	<b>FINALITE</b>
Ingénieur industriel		Ingénieur industriel	
Chimie	Biochimie (f) Chimie (f)	Chimie	Biochimie (f) Chimie (f)
Construction	Construction (f) Géomètre (f)	Construction	Construction (f) Géomètre (f)
Electricité	Electricité (f) Electronique (f) Informatique (f)	Electricité	Electricité (f) Electronique (f) Informatique (f)
Electromécanique	Automatisation (f) Electromécanique (f)	Electromécanique	Automatisation (f) Electromécanique (f)



Génies physique et nucléaire		Génies physique et nucléaire	
Industrie		Industrie	
Mécanique		Mécanique	
Textile	Emballage et conditionnement (f) Textile (f)	Textile	Emballage et conditionnement (f) Textile (f)

## ANNEXE 8

Situation avant décret du 27 février 2003		Situation après le décret du 27 février 2003	
CATEGORIE <b>TRADUCTION ET INTERPRETATION</b>			
Type LONG			
Section	Option	Section	Option
Traduction - Interprétation (candidatures)		Traduction (candidatures)	
Traduction	Traduction multidisciplinaire Traduction en milieu judiciaire	Traduction	Traduction multidisciplinaire Traduction en milieu judiciaire
Interprétation		Interprétation	

